



VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

N° 11

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet mis en délibération :** Modification simplifiée du PLU pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123 2 c pour une crèche 40 berceaux – Approbation.

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2010

L'an deux mille dix, le 6 mai à dix neuf heures cinq, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de quarante trois pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 29 avril 2010.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 43

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, MM. BAROLI, LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mmes BOUEE, GODIN, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, Mmes FATHALLAH, MONTIES, M. FOURNIER, Maires-Adjoints, Mme de BEAUVAL, M. MORAND, Mmes LORBER, KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, M. BENHAROUN, Mme VETILLART, M. BARBOT, M. DENIZIOT, Mmes BA, BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. COHEN, VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M TELLINI, Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 10

Mme MISSOFFE	qui a donné procuration à Mme de VILLEPIN
M. SEBBAG	qui a donné procuration à M. BAGUET
Mme de ROSE	qui a donné procuration à Mme MONTIES
M. GALLANT	qui a donné procuration à M. RICARD
Mme BILLARD	qui a donné procuration à Mme LORBER
Mme ROUGNON	qui a donné procuration à M. AMAR jusqu'au point n° 8
M. PAPILLON	qui a donné procuration à M. LOUAP
Melle SICARD	qui a donné procuration à Mme BOUÉE
M. LABRUYNE	qui a donné procuration à M. GRAFFIN
Mme LAUREAU	qui a donné procuration à Melle CARDETAS

Arrivée de Mme PINEAU à 19 heures 55, avant le point n° 4

Arrivée de Mme BRUNEAU à 20 heures 10, avant le point n° 5.

Monsieur Pierre DENIZIOT a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur.

« Mes chers collègues,

En prévision de l'opération de construction des « Toits de Boulogne », la Ville avait envisagé d'acheter en VEFA (Vente en état futur d'achèvement) un lot d'une surface de 1000 m<sup>2</sup> en vue de créer une crèche de 40 berceaux au sein du futur ensemble immobilier. Ainsi, une servitude, permettant d'inscrire et de localiser ce projet, avait été instaurée sur la parcelle E0131 dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 8 avril 2004.

Dès la première phase du projet des "Toits de Boulogne", la Ville avait identifié avec l'opérateur privé le volume à acquérir et à équiper au sein des constructions nouvelles.

Cependant, au cours de l'avancement des études, plusieurs inconvénients se sont révélés déterminant pour l'annulation de ce projet :

- la configuration du local était peu appropriée à la création d'une crèche (difficulté d'aménagement, cour sur rue difficile à protéger...),
- le coût prévisionnel du projet, rapporté au nombre de berceaux était élevé. (150 000 euros par berceau) et la CAF avait refusé d'inscrire ce projet dans le contrat enfance.

Le retrait de la ville s'est effectué en concertation avec SEFRICIME, opérateur responsable du projet des Toits de Boulogne, sans conséquence financière pour la Ville.

En outre, le quartier est d'ores et déjà bien couvert en structures d'accueil petite enfance, ce qui ne rend plus nécessaire la réalisation d'un tel équipement à cet endroit. En effet, la crèche et le jardin d'enfants Niox-Château situés au 168 rue de Paris comportent 140 places et le réaménagement de L'Atelier des Tous Petits, situé au 11bis rue de l'ancienne mairie, a permis d'augmenter la capacité d'accueil du jardin d'éveil (pour atteindre 80 places) sans construire une nouvelle structure.

Compte tenu de ces considérations et consécutivement à l'annulation du projet initial de crèche au sein de l'opération des "Toits de Boulogne", il a été décidé de supprimer cette servitude par le biais d'une modification simplifiée du PLU.

En application du code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, ont été mis à disposition du public en mairie pendant un délai d'un mois, du 11 février au 12 mars 2010. Cependant, aucune remarque du public n'a été enregistrée.

Il vous est donc proposé d'approuver la modification simplifiée du "plan local d'urbanisme" pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123 2 c pour une crèche 40 berceaux "

#### LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 123-13, R 123-20-1 et R.123-20-2,

Vu la Loi n° 2009-179 du 17 février 2009,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2004 valant d'approbation du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme et des Travaux du 3 mai 2010,

Sur l'exposé qui précède,

DELIBERE :

Article 1: La modification simplifiée du Plan local d'urbanisme pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123-2c pour une crèche de 40 berceaux est approuvée.

Et ont les membres présents, signé au registre après lecture.

Pour copie conforme,  
Le Directeur Général des Services par intérim,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'DJACQUES', is written over a light blue rectangular background.

Didier JACQUES

# Accusé de réception

**Objet de l'acte :** **11 -Modification simplifiée du PLU pour la suppression de la servitude n°385 instaurée au titre de l'article L123 2 c pour une crèche de 40 berceaux – Approbation**

**Date de création de l'acte:** **2010-05-06**

**Date de réception de l'accusé de réception :** **2010-05-10**

**Numéro de l'acte :** **DEL\_100506\_11**

**Identifiant unique de l'acte :** **092-219200128-20100506-DEL\_100506\_11-DE**

**Nature de l'acte :** **Délibération**

**Matières de l'acte :** **2 .1  
Urbanisme  
Documents d urbanisme**

**Date de la version de la classification :** **2006-06-28**

**Dernière date de modification de la classification en sous-matière de la préfecture :** **2006-06-28**

**Noms des fichiers :** **092-219200128-20100506-DEL\_100506\_11-DE-1-1\_1.pdf**